

COMPTE-RENDU
DES CONSEILS PORTUAIRES
DU 14 NOVEMBRE 2024

PRESENTS :

Conseil Portuaire du Linkin

CUVILLIER Yannick	Adjoint au Maire
ROUSSEL Hervé	Président de l'Association des Plaisanciers du Linkin
DELVAUX Yann	Représentant des usagers
PIERRE Jacques	Représentant des usagers
ROPARTZ François-Xavier	Représentant des usagers
LE BANNER Benoît	Représentant des professionnels du nautisme, Nauti-Breiz

Conseil Portuaire de Ploumanac'h

LÉON Erven	Maire de Perros-Guirec
GUEGAN Yannick	Président Association des Plaisanciers de Ploumanac'h
LE MEUR Jean-Charles	Représentant des usagers
PASQUIERS Franck	Représentant des usagers
LEMERCIER Frédéric	Représentant des professionnels du nautisme, Bretagne Marine
LE VERGE David	Représentant des professionnels de la pêche

Conseillère Départementale

GUILLOU Marie-Annick	Conseillère Départementale (suppléante)
----------------------	---

Représentants du Personnel Portuaire

GUEGAN Ann-Katell	Directrice des Ports
LE LAIT Christian	Agent portuaire

Assistaient également à la réunion :

CLAVEAU Vincent	Directeur Général Adjoint des Services
BODIN-DESJARDIN Anne	Responsable administrative des ports
LOCATELLI Thierry	Suppléant au Maire

ABSENTS EXCUSES :

DRONIOU Marie-Louise	Conseillère Départementale (titulaire)
GALHAUT Didier	Représentant des professionnels de la pêche
GROSSE Olivier	Représentant des usagers
M. Le Représentant	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
M. Le Représentant	CCI
COLIN Yann	Président de la Société des Régates
M. Le Représentant	Service techniques mairie de Trégastel
Mme. La Représentante	Sant C'hireg (suppléante M. Colin)

Monsieur Le Maire salue l'Assemblée et donne la parole à Yannick CUVILLIER.

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs 2025
- Questions diverses des CLUPP du Bassin à flot et mouillages ainsi que Ploumanac'h

Yannick CUVILLIER demande s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu avant de présenter les nouveaux tarifs pour 2025 des ports. Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu est validé.

TARIFS 2025 - PORTS DE PERROS-GUIREC

Yannick CUVILLIER annonce une augmentation de 2% pour les contrats annuels au bassin à flot et au port de Ploumanac'h et pas d'augmentation pour le reste des prestations.

Ann-Katell GUEGAN présente le document général des tarifs de 2025 pour le Bassin à Flot, Ploumanac'h, les mouillages, la salle de réunion, le service de photocopies et la Boutik. Les questions du CLUPP concernant les tarifs seront étudiées après la présentation.

Concernant les nouveautés on trouve la création de deux contrats annuels au bassin à flot : contrat simple (identique aux années précédentes) et contrat confort :

CONTRAT SIMPLE

Caractéristiques de l'offre :

- Un emplacement à flot
- Services du port : équipements sanitaires / wifi / point de recyclage / information météo / équipements eau et électricité pour les bateaux amarrés aux pontons.
- Accès payant au passeport escale réservé aux contrats de 9 mois à minima. 5 nuitées offertes dans près de 150 ports – tarif de la carte 22 €
- En cas de mortes eaux, sur demande, possibilité d'emplacement au port de Ploumanac'h-ou mouillages dans la mesure des possibilités. Priorité aux contrats confort.

CONTRAT CONFORT

Caractéristiques de l'offre :

- Un emplacement à flot
- Services du port – équipements sanitaires/wifi/point de recyclage/information météo/équipements eau et électricité pour les bateaux amarrés aux pontons.
- Carte passeport escale gratuite pour **10 nuitées offertes** dans près de 150 ports (réservé aux contrats de 9 mois à minima).
- Carte TransEurope Marina gratuite avec accès dans les ports du réseau dans la limite de 5 nuitées consécutives dans chaque port faisant parti du réseau. Paiement 50% d'une escale.
- **Service de rade** sur demande pendant le temps d'ouverture du seuil.
- Remorquage du bateau en vue d'une manutention sur rdv.
- Contrôles hivernage de l'amarrage du bateau avec compte-rendu au propriétaire.
- 1 nettoyage du pont du bateau avant saison.
- - 10 % sur la première facture de manutention de l'année (1 A/R pour carénage)

- -20 % sur les tarifs d'escale au port de Ploumanac'h toute l'année selon les possibilités.
- En cas de mortes eaux, possibilité d'emplacement au port de Ploumanac'h ou mouillages dans la mesure des possibilités. Priorité aux contrats confort.
- Tarif préférentiel -5% dans les magasins d'accastillage et nautique (liste disponible à la capitainerie)

LES PLAISANCIERS EN ESCALE

- 50% de réduction sur le plein tarif pendant la saison hivernale.
- Forfait 3 jours (2 nuits + 1 nuit offerte) valable une fois, non renouvelable et non cumulable avec le TransEurope Marina
- Taxe de séjour : 0.22 €/nuit/adulte (au lieu de 0.20 € en 2024)

LES PLAISANCIERS EN CONTRAT ANNUEL

- DEUX CONTRATS (ponton + mouillage)
Les plaisanciers titulaires d'un contrat au Bassin à Flot et d'un contrat annuel bouée bénéficient d'une remise de 18 % sur l'ensemble des deux contrats (17% en 2024).
- OFFRE DE PARRAINAGE
10% de remise pour le filleul et le parrain sur le montant facturé dès la date d'arrivée pendant la 1^{ère} année, calculé sur la base du tarif du filleul.
Remise valable uniquement pour l'année en cours. Les parrainages sont cumulables, par le parrain, à hauteur de 40% de la redevance annuelle.
- PROFESSIONNELS DU NAUTISME, CHANTIERS
5% de remise sur le 1^{er} contrat annuel et 10% sur les places suivantes
- CLIENTS DES PROFESSIONNELS DU NAUTISME
Pour tout bateau vendu, le client bénéficiera de 30% de réduction sur sa place de port la première année.
- WIFI PLAISANCE : inclus
- ELECTRICITE : mise en place de bornes connectées pour une consommation au réel prévue à partir d'une consommation de 50 kwh.
- LOCATION NUITEES : 1 nuit louée à un tiers extérieur type AirB&B = 50% nuit d'escale payée au port. Les propriétaires doivent déclarer leurs locations à la demande de la capitainerie 2x/an. Obligation aux locataires de respecter le règlement du port.
- MULTICOQUES ou BATEAUX de + de 5 m largeur : coefficient multiplicateur de 1,5
- BATEAUX D'INTERET PATRIMONIAL : Sur demande et après étude des justificatifs, les bateaux d'intérêt patrimonial répertoriés bénéficient d'une réduction de 5% pour tous les contrats annuels et escales,
- LOCATION NETTOYEUR HAUTE PRESSION EAU DE MER : 50 € la demi-journée et caution de 500 €
- UTILISATION DES DOUCHES POUR LES EXTERIEURS (caractère exceptionnel) : 5 € personne

Concernant le port de Ploumanac'h :

LES PLAISANCIERS EN ESCALE

Escale à l'échouage :

- - 50% sur les tarifs d'escales toute l'année

Escale à flot :

- - 50% sur les tarifs d'escales en période hivernale

LES PLAISANCIERS EN CONTRAT ANNUEL / HIVERNAGE

- Les abonnements « Hivernage long 7 mois » bénéficient de 40 % de réduction lorsque

l'hivernage est à l'échouage.

- BATEAUX D'INTERET PATRIMONIAL : sur demande et après étude des justificatifs, les bateaux d'intérêt patrimonial répertoriés bénéficient d'une réduction de 5% pour tous les contrats annuels et escales,
- PASSAGE CALE DE PARK AR BIVIC : 20 € la carte nominative par année avec accès illimité

Seuls les contrats annuels augmentent de 2%. Les tarifs des mouillages, les escales et les manutentions ne changent pas.

Il a cependant été rajouté un tarif de 30% de plus par rapport au prix prévu pour les manutentions longues (de plus d'une heure).

- UTILISATION DES CALES PAR LES PROFESSIONNELS AVEC DES MOYENS
TELS QUE CAMION GRUE, TRACTEUR, BER ROULANT :
 - Forfait de 1 à 5 utilisations : 30 €
 - Forfait de 6 à 10 utilisations : 200 €
 - Forfait de 11 à 20 utilisations : 300 €
 - Forfait de 21 à 40 utilisations : 400 €
 - Forfait de + 41 utilisations : 500 €

Ce forfait 2025 est établi sur la base des réalisations N-1, un mail sera envoyé par la capitainerie aux professionnels et cela sera basé sur la confiance.

Les tarifs de la Bouti'k des ports sont présentés. Un espace a été aménagé en juillet afin de mettre en avant des produits marqués « Perros-Guirec, La Vie en Roz ». La capitainerie relaie ainsi certains produits de l'Office du tourisme ou la Maison du Littoral. ...).

La gestion de la salle de réunion (capacité de 25 places) est dorénavant du ressort de la capitainerie.

La salle de réunion peut être louée gracieusement :

- pour les besoins des services de la ville,
- pour les associations dans le cadre de leurs réunions de bureau.

La salle de réunion peut être louée selon les conditions suivantes :

- aux entreprises,
- aux associations dans le cas d'évènements, pots, réceptions dimensionnés pour cette salle,
- aux particuliers dans le cas d'un évènement dimensionné pour cette salle.

Un café d'accueil ou des plateaux repas peuvent être réservés par les soins de la capitainerie. Si toutefois la salle est utilisée régulièrement, il est possible d'établir une convention. L'objectif est d'optimiser les locations afin de faire rentrer plus de recettes.

QUESTIONS DIVERSES SUR LES TARIFS

- La borne de télépaiement de Park ar Bivic à Ploumanac'h :

A l'énonciation de ces tarifs, M. LE MEUR réagi en ne trouvant pas assez élevé le montant de 5 € par passage à la cale de Park ar Bivic, il propose plutôt 12 €. Il revendique dans le même temps le fait que les plaisanciers n'ont pas à payer les passages et souhaitent avoir un badge comme les professionnels. M. CUVILLIER compare avec d'autres années comme 2021 et constate qu'il était possible à l'époque d'acheter un ticket avec de nombreux aller-retour ce qui rendait l'accès à la borne très peu cher. Il indique qu'avec la nouvelle borne seuls les professionnels auront une carte (achetée 20 € par an) qui permettra d'utiliser la cale gratuitement.

M. LE MEUR conteste car auparavant, les usagers ayant un contrat annuel pouvaient obtenir une carte de 25 passages par an, ce qui permettait d'accéder à la cale pour mettre les casiers dans le bateau ou faire le plein de gazole. Il souhaite que les plaisanciers aient le même avantage que les professionnels avec l'achat d'une carte à 20 € tous les ans.

Monsieur Le Maire, accorde cette carte aux contrats annuels de 20 € par an.

La Directrice informe que la nouvelle borne de télépaiement a été installée et fonctionne très bien. Toutefois, la borne escamotable d'accès est très usagée. Le système d'évacuation dysfonctionne et est en cours de changement. Les services techniques y travaillent.

➤ Carte TransEurope Marinas

Monsieur DELVAUX et Monsieur PIERRE aimeraient que la carte TransEurope Marinas soit conservée dans le contrat simple car c'est un avantage que les plaisanciers apprécient beaucoup.

La Directrice fait un point sur les statistiques Transeurope marinas. 108 cartes ont été distribuées aux clients pour l'année 2024. 20 plaisanciers du bassin à flot ont utilisé leur carte pour 88 nuits au total. Toutefois 18 visiteurs sont venus dans le port de Perros-Guirec passer 38 nuits. Facture de Trans Europe à la Capitainerie de 375 € /an. En 2025 augmentation à 450 €HT.

Monsieur Le Maire précise que cet avantage avait été mis dans le contrat confort afin de proposer un avantage de taille supplémentaire. L'idéal aurait été de proposer moins de nuitées à demi-tarif sur le contrat simple et plus sur le contrat confort, toutefois le système ne le permet pas.

Suite à cette discussion, Monsieur Le Maire décide de réintégrer la carte sur le contrat simple.

Monsieur PIERRE trouve que le contrat confort est très intéressant pour les usagers qui naviguent grâce au nombre de nuitées gratuites du Passeport Escales et les 10% sur le premier grutage.

➤ 5% de remise sur l'accastillage

Concernant le « Tarif privilège -5% dans les magasins d'accastillage » proposé pour les contrats confort, Monsieur Le BANNER indique qu'il n'a pas été contacté. La Directrice indique que les démarches sont en cours pour être prêts en début d'année. Quelques-uns ont déjà répondu positivement. Elle indique qu'elle a bien envoyé un mail à Monsieur Le BANNER il y a une quinzaine de jours mais ne l'a pas encore relancé. Effectivement, suite à la réunion, le mail avait bien été envoyé et Monsieur Le BANNER avait répondu positivement au partenariat pour ce lancement de contrats confort.

➤ Cale de mise à l'eau

Monsieur Le BANNER réagi par rapport aux tarifs de l'utilisation des cales par tous moyens de levage. Il lui paraît logique que les engins lourds tels que bers roulants avec tracteur ou camion grue paient un forfait pour cette utilisation mais par rapport à une simple de remorque, le client ne pourrait pas comprendre cette facturation supplémentaire.

Il précise également la difficulté de l'entretien de ces cales. La cale à l'intérieur du bassin à flot est cassée au bout, qu'à chaque grande marée la cale du Linkin est pleine de cailloux et que celle de la Douane est glissante.

La Directrice approuve et déclare que les remorques simples ne paieront pas le forfait. M. CUVILLIER précise que l'on garde les engins lourds tels que park lève, bers roulant, tracteur et camion-grue.

Monsieur LEMERCIER trouve que le port de Perros-Guirec est plus cher que celui de Lézardrieux. Monsieur CUVILLIER indique que le port de Paimpol est encore moins cher. Dans ce port en particulier, les agents de la porte ou d'autres services ne sont pas payés par le port mais par le département d'où l'allègement des charges en personnel.

Au moment de délibérer sur les tarifs, Messieurs les représentants de Ploumanac'h votent « contre » les tarifs car le rétablissement des profondeurs n'est pas encore prévu alors qu'il est demandé depuis des années.

Monsieur Le Maire répond qu'il y a bien une démarche en cours en vue du dragage au Port de Ploumanac'h. En début d'année, il y a bien eu une étude sédimentaire complémentaire ainsi que la MOE, étape nécessaire pour l'avancée du projet de dragage. Le retroplanning prévoit une phase de procédure administrative et si tout est ok, la préparation des travaux le dernier trimestre 2025 ainsi que le début des travaux début 2026.

Yannick CUVILLIER invite les Conseils Portuaires à :

- **APPROUVER** ces tarifs

DÉCISION DES CONSEILS PORTUAIRES :

Les agents des ports et invités ne prennent pas part au vote.

CONSEIL PORTUAIRE PLOUMANAC'H				CONSEIL PORTUAIRE BASSIN à FLOT			
VOTANT	ABSTENTION	CONTRE	POUR	VOTANT	ABSTENTION	CONTRE	POUR
M. LEON OU SUP			X	M. CUVILIER			X
M. LE MEUR OU SUP		X		M. DELVAUX OU SUP			X
M. PASQUIERS OU SUP		X		M. PIERRE OU SUP			X
M. LE MERCIER OU SUP			X	M. ROPARTZ OU SUP	PARTI AVANT LE VOTE		
M. Le Président association des plaisanciers		X		M. LE BANNER			X
M. Le Représentant d'Armor Navigation				M. Le Président SRP OU SUP			
M. le Représentant de la CCI				M. Le Président Association des Plaisanciers			X
Mme la Représentante du CD				M. le Représentant de la CCI			
Mme la Représentante du CD				Mme la Représentante du CD SUP			X
M. le Représentant de la commune de Trégastel				M. le Représentant de la DDTM-DML			
M. le Représentant de la DDTM-DML				M. Le Représentant des ports de pêche M. GALHAUT OU SUP			
M. Le Représentant des ports de pêche M. Le VERGE OU SUP			X				
6 votants		3	3	6 votants		0	6

Résultats pour le Conseil de portuaire de Ploumanac'h :

3 votes contre

3 votes pour

Résultats pour le Conseil Portuaire du Bassin à Flot :

0 vote contre

6 votes pour

Total de l'ensemble des votes : 3 votes contre et 9 votes pour.

Les dates des prochains conseils portuaires sont :

Date	Horaire	Ordre du Jour
16 décembre 2024	9h – 11h	Débat d'Orientations Budgétaires 2025
13 février 2025	9h – 11h	Budget Primitif
20 février 2025	10h30 – 12h	Réunion du Clupp
13 novembre 2025	9h – 11h	Tarifs
18 décembre 2025	9h – 11h	Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Monsieur Le Maire propose de faire visiter aux membres des Conseils Portuaires le nouveau seuil du bassin à flot fin décembre ou en début d'année. Le 16 décembre ou le 13 février ?

QUESTIONS DU CLUPP DU LINKIN (bassin à flot et mouillages)

Réponses de la Directrice et des élus

- Clupp : Règlement intérieur des conseils portuaires :

Concernant ce document, pourriez-vous rajouter le point suivant : « La capitainerie s'engage à transmettre vers les membres du CLUPP les informations communiquées par les représentants élus et plus généralement s'engage à faciliter la communication entre les membres du CLUPP et les représentants élus. »

Effectivement, c'est possible de transmettre des informations d'ordre général ou portant sur des réunions à venir mais pas des comptes-rendus ou des documents à charge qui contiennent des éléments que l'on ne cautionne pas. Il est possible aux élus du CLUPP de se constituer une mail liste.

- Clupp Règlement du conseil portuaire :

Pouvez-vous fournir les éléments suivants :

1. Une présentation de l'exécution du budget en cours (règlement conseil portuaire/article 2 page 4),
2. La date de la réunion annuelle 2024 prise à l'initiative du maire pour présentation du budget au CLUPP suivant l'article 5914-19 du code des transports (règlement conseil portuaire/article 5.3),
3. Les comptes administratifs 2023,
4. Les statistiques de l'année 2024 (règlement conseil portuaire/article 2 page 3).

La réunion de mi-décembre présentera le DOB et un pré-CA.

La programmation des Conseils Portuaires ainsi que des CLUPP est présentée lors de ce Conseil Portuaire. Il est bien prévu de présenter aux CLUPP le prochain budget.

Les CA sont publics et consultables. Nous pourrions les faire suivre avec le compte-rendu de ce Conseil Portuaire.

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, un bilan, des statistiques ainsi que des projections sur l'année à venir sont présentés.

Concernant les statistiques, avez-vous les données 2024 avec les usagers en fonction ?

- Nouveaux contrats et contrat annulés,
- Pour les contrats en cours : Les pays/communes de domicile, taille & type des bateaux.

Nous avons effectivement ce type d'informations que nous travaillons via le logiciel métier. Cela nous sert à mieux connaître nos clients et à gérer aux mieux nos espaces en optimisant les emplacements. Monsieur CUVILLIER rappelle que des statistiques précédentes avaient déjà montré qu'il y avait 3/4 de voiliers, que 1/3 des plaisanciers était de Perros-Guirec et les environs, 1/3 viennent du grand Ouest et 1/3 de plus loin en France.

CLUPP : Adhésion au CLUPP

Concernant l'adhésion au CLUPP, pourriez-vous prévoir sur le contrat annuel des cases à cocher pour l'adhésion et la transmission de l'adresse mail aux élus du CLUPP ?

Nous l'avons déjà intégré sur les feuilles de réservation. Afin d'avoir une équité vis-à-vis du Port de Ploumanac'h nous avons également intégré l'adhésion au CLUPP de Ploumanac'h. Le contrat est dense et nous verrons si cela est possible d'intégrer une case à cocher avec l'adresse mail des CLUPP.

CLUPP : Comment envisagez-vous de nous fournir la liste des usagers ?

Il n'est pas envisageable de vous transmettre la liste de nos clients pour des raisons de confidentialité et de législation en vigueur en particulier le Règlement Général sur la Protection des Données.

CLUPP : Avez-vous la liste des membres du CLUPP avec l'évolution 2024.

Nous intégrons les plaisanciers désireux d'adhérer au CLUPP via cette case à cocher. Nous pouvons extraire une liste via le logiciel de métier.

CLUPP : Pouvez afficher notre flyer d'information sur le CLUPP à la capitainerie ?

Nous avons affiché en format A3 une affiche à l'entrée de la capitainerie.

CLUPP : Ports propres

Le port de Perros Guirec est engagé dans la certification « ports propres ». Quel est le plan d'action mis en place pour obtenir la certification ?

Le programme des formations à venir à laquelle je participe. A terme tous les personnels devront être formés.

- Journées Ports propres du 20 au 22 novembre (le port et son environnement et le management environnemental / Les gestes sur site, visites de ports et installations / Communication et information auprès des usagers (engager les usagers du port, gestion de conflits retours d'expérience etc)
- dernière formation Participer à la démarche et certification Ports Propres actifs en biodiversité 12 décembre.

En quelques étapes la démarche à suivre : Diagnostic environnemental, Plan d'Action, Mise en place des actions, Audit par l'AFNOR, Valorisation et actions en cours

18 critères devront être examinés par l'auditeur. Les actions porteront en particulier sur ceux-ci.

CLUPP : Quelle est l'objectif de date ? L'objectif est pour 2025/2026

Monsieur DELVAUX intervient de précisant que l'aspect sécurité est important aussi et que ce serait utile d'installer une échelle plus sécurisante pour accéder à l'aire de carénage lorsque l'on vient de son bateau.

Nous allons étudier à nouveau la possibilité d'installer un arceau au niveau de l'échelle, mais cela peut gêner dans la zone de travail des manutentions.

CLUPP : Borne électrique

Vous parlez de mise en place d'une borne pour une consommation au réel prévue pour plus de 50 kwh. Quels emplacements seront dotés de cette nouvelle borne ?

4 bornes ont été installées sur le ponton Saint Paul, 1 borne sur le ponton Dixi, 2 bornes sur Stella Maris, 1 borne sur la jonction entre Stella Maris et Mutine. Principalement orientées vers des plaisanciers résidents sur de nombreux mois.

CLUPP : Quelle est la durée de cette consommation ? Comment allez-vous réaliser les contrôles ?

A partir de 50 kwh à l'année. Monsieur CUVILLIER précise que 50 kwh est suffisant pour un usage de plaisance, ce qui est au-dessus sera facturé.

Atout-Ports va intervenir avant 2025 et les bornes seront connectées avec des badges individuels. Toutes les bornes seront changées au fur et à mesure.

CLUPP : Nouvelle porte. Pouvez-vous faire un point d'avancement technique et financier sur le chantier de la nouvelle porte ?

Rétroplanning :

22/10/2024 Pose châssis vérin)
24/10/2024 Arrivée batardeaux (besoin grue)
24/10/2024 Préparation batardeaux
29/10/2024 Pose batardeau Matière côté mer (besoin grue)
04/11/2024 Pose vérin (besoin grue)
07/11/2024 Arrivée du clapet
08/11/2024 Stockage du clapet
18/11/2024 Préparation du clapet (étanchéités, ballons)
21/11/2024 Rotation clapet, fin de préparation et mise à l'eau
21/11/2024 Amarrage au ponton et vérification stabilité
22/11/2024 Entrée du clapet dans le sas et rotation
23/11/2024 Mise en place batardeau provisoire (besoin grue)
23/11/2024 Mise en place éléments palans (besoin grue)
24/11/2024 Mise à sec et mise en place des axes
26/11/2024 Réalisation des essais à sec
27/11/2024 Mise en place du verrou et des butées (besoin grue)
29/11/2024 Démontage éléments palans (besoin grue)
02/12/2024 Essais sous batardeau provisoire
03/12/2024 Retrait des batardeaux (besoin grue)
04/12/2024 Essais en eau

Monsieur CUVILLIER informe que le clapet a été livré jeudi dernier, les travaux suivent leur cours.

Monsieur Le MAIRE évoque les opérations à venir.

Monsieur CLAVEAU précise que les vérins sont déjà en place et qu'une fois le clapet installé, les palplanches seront découpées par les plongeurs puis enlevées. Un batardeau côté mer et un autre côté port seront installés, puis des essais se feront à sec puis en eau.

Point financement :

L'incident survenu a une incidence financière sur le coût des travaux pour un total de 447 253.42€ HT.

Travaux de sécurisation des ouvrages et du port : 100 308.13€ HT

Prestation supplémentaire de travaux : travaux de confortement et pérennisation de l'ouvrage existant : 346 945.29€ HT

Coût total du projet 2023 – 2025 actualisé : 3 311 423.91€ HT (études et travaux)

TRAVAUX (Marché 2023-13)	Tiers	Montant HT
Lot unique	CHARRIER GC METIER	2 418 510,49 €

révision de prix estimation		70 000,00 €
devis complémentaire travaux fermeture de porte(avenants)	CHARRIER GC METIER	178 100,00 €
Prévisions aléas- travaux supplémentaires validés		447 253,42 €
Total		3 113 863,91 €

CLUPP : Quelle est la date prévisionnelle de tests et de mise en service ? Début décembre

CLUPP : Nouveaux clients ?

Dans Le Télégramme, la capitainerie, interrogé sur le chantier de la porte du bassin à flots, annonce 30 nouveaux clients pour la saison prochaine. On compte 62 arrivés – 32 départs soit un solde positif de 30 contrats

Pouvez-vous nous préciser le type, la longueur et largeur de ces nouveaux bateaux ? Les navires arrivés sont sensiblement plus grands. Voici la moyenne de la longueur entre les départs et arrivées (fin 2024 – hors 2025).

Bassin à Flot contrats 2024	Nbre de contrats	Moyenne longueur bateaux
Départs	32	8,91 m
Arrivées	62	9,96 m
Solde positif	30	+ 1,05 m

CLUPP : Ressources

En référence au compte rendu du conseil municipal = 1 ETP en mois en 2025, 1 ETP en mois en 2026-2027.

Comment pensez-vous gérer cet ETP en mois ?

En 2025 : -1 ETP, 1 agent qui part fin juin et qui sera remplacé début janvier 2026

2026 : départ d'un agent fin juillet et départ effectif janvier 2027.

Mise en place de l'annualisation en janvier 2025 avec de nouvelles missions d'accueil et d'accompagnement.

CLUPP : Travel lift

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2025, pouvez-vous programmer en 2025 une étude d'opportunité pour l'implantation d'un lift ?

C'est devenu un standard des ports de plaisance, en cohérence avec le ciblage commercial des bateaux de taille importante. La promotion de Perros-Guirec en tant que port d'hivernage pour les bateaux du nord de l'Europe rend également ce service incontournable.

Monsieur CUVILLIER répond que l'étude avait été faite en 2016 et le budget très important alloué à ce projet (dernier devis budget alloué entre 2,6M et 3,4M).

CLUPP : Bouées d'attente

Les bouées d'attente à la pointe du Château sont très difficiles à repérer de nuit. Pourriez-vous y coller des bandes réfléchissantes ?

Effectivement, nous étudions des solutions comme les bandes réfléchives Solas.

Monsieur PASQUIERS indique que serait judicieux de mettre également des bandes réfléchissantes sur les bouées d'attente de Ploumanac'h et sur les bornes de balisage.

QUESTIONS DU CLUPP DE PLOUMANAC'H

CLUPP Le désenvasement du port :

Il y a un mois les membres du CLUPP de Ploumanac'h ont été informés par la capitainerie que les premiers travaux de désenvasement seraient encore reportés au mieux à 2026. Cette fois ci trop c'est trop. Cela fait 4 ou 5 ans que l'on nous promène avec le recul des dates tous les ans. C'est totalement inacceptable et pendant ce temps-là la situation continue de s'aggraver. Sachez par exemple qu'au pied de la cale de Parc Ar Bivic à marée basse, il y a de la vase jusqu'au-dessus des genoux...Embarquer à cet endroit avec une annexe devient extrêmement dangereux !!!

Pourquoi vous retardez encore les premiers travaux ?

Monsieur Le Maire rappelle que comme indiqué au cours de la réunion en date du 3 octobre 2024 à laquelle participaient Messieurs LE MEUR, PASQUIERS, REMOND, HEUSH ainsi que la Directrice, le lancement de la MOE a été lancé et l'avant-projet détaillé a été réalisé comme prévu en 2024. Le rétroplanning indique une préparation des travaux à l'automne 2025 et un début des travaux fin 2025 début 2026 comme prévu. Lors de la réunion, vous évoquiez des travaux en 2024 mais nous vous rappelons une nouvelle fois qu'il y a une phase de procédure administrative complexe en amont que nous avons d'ailleurs commencé en juillet 2024. Un terrain est d'ailleurs d'ores et déjà trouvé en partenariat avec les carrières.

Planning chantier Ploumanac'h - opération automne 2025 - Dragage environ 5 000 m³

Mois	jul-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	[...]	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26	sept-26
APD																									
Réalisation du DLE																									
Dépôt et instruction du DLE (2mois)																									
DCE/ACT																									
Phase préparatoire/EXE																									
DET																									
AOR																									
Ressuage des sédiments																									
Valorisation des sédiments																									

CLUPP *La borne pour le passage à la cale :

On rappelle que la raison principale de cette demande de remise en activité s'explique par la multitude d'abus de passage gratuits en particulier en été, par de très nombreuses voitures avec remorques avec coques rapides envahissant le quai au point que par moment il n'était plus possible d'approcher une annexe pour une mise à l'eau. Il était facile d'observer que la plupart de ces « visiteurs » n'avaient évidemment pas de contrats de mouillage et venaient souvent de très loin « mise à l'eau facile et gratuite ».

Le non-fonctionnement de cette borne depuis au moins un an, entraînait aussi un manque à gagner conséquent pour les budgets du port

.A quand la mise en service de la nouvelle borne ?

Bien évidemment la tarification que vous envisagez pour cette nouvelle borne n'est pas acceptable pour les plaisanciers qui ont un contrat dans le port. Nous demandons que les plaisanciers en contrat bénéficient du même dispositif que les professionnels. Auparavant ça fonctionnait de cette façon. Les plaisanciers paient une carte pour 20 passages, à 20€.

Cette demande est unanimement revendiquée par tous les propriétaires de bateaux au mouillage dans le port de Ploumanac'h. Les tarifs de mouillage sont déjà assez élevés, on demande un minimum de contreparties.

La question a déjà été en partie répondue au niveau des Tarifs 2025. La délibération concernant le tarif des passages sur la cale de Park ar Bivic a été adoptée lors du conseil municipal du 18 avril : 5 € /passage 20 € l'achat de la carte pour les professionnels chaque année. La borne ou centrale de télépaiement a été installée et testée. Elle est très facile d'utilisation et ludique. Toutefois, suite à quelques levages, le coffret hydraulique au niveau de la borne escamotable existante a lâché et est donc hors service. Nous sommes en cours pour la changer. L'objectif est d'informer les plaisanciers et de distribuer les badges aux professionnels en décembre et janvier et de rendre l'ensemble du système opérationnel tout début 2025.

CLUPP-Le déchaussement du bord de la cale :

Un entretien d'urgence s'impose pour éviter un risque d'effondrement qui serait très coûteux en réparation.

S'agit-il de la cale Park ar Bivic ? Les agents portuaires vont utiliser le tractopelle afin de reboucher les trous en bordure de cale.

Pour information, installation de deux chaînes pour l'amarrage des annexes ont été installées du côté de Trégastel



CLUPP- Le câble de la Webcam : Actuellement il passe sur le sol alors qu'il devrait être dans le Fourreau prévu (C'est extrêmement dangereux, le risque d'électrocution est réel).

L'agent technique électricien est en arrêt maladie depuis plusieurs semaines. Il a effectivement entamé ce travail qui devait durer quelques heures et qu'il n'a pas pu finaliser. La capitainerie a relancé à plusieurs reprises les services techniques afin que ce travail soit terminé. Il vient d'être finalisé la semaine 45.

CLUPP -L'absence de services aux visiteurs : Cet été la plupart des bateaux visiteurs n'ont pas payé de droit de mouillage. Le préposé au port bien trop souvent absent. Combien de fois n'avons-nous pas été sollicité par ces visiteurs demandant à payer mais ne savant pas ou ni à qui s'adresser. Avec un prix d'escale moyen à la journée de 30€ c'est plusieurs milliers d'euros qui ne rentrent pas dans le budget recettes du port.

Les observations précédentes et celles souvent évoquées dans les conseils portuaires antérieurs confirment le manque de services et de maintenance à Ploumanac'h. Notre Port est désormais à l'abandon !!!

Nous vous transmettons le planning des saisonniers l'été dernier . En orange, toutes les permanences au bureau du port de Ploumanac'h. En complément des saisonniers,

permanences des agents portuaires les matins. De plus en avril, mai, juin et septembre présence également tous les matins d'un agent portuaire.

De nombreux plaisanciers appellent la capitainerie avant de venir et règlent à distance. Un agent ou un saisonnier était là presque tous les matins et pouvaient donc encaisser les passages. La seule chose qui n'a pas toujours été possible de faire est l'accueil sur l'eau car le saisonnier n'était pas régulièrement le soir lors des arrivés. Nous avons constaté que le nombre de bateau n'est pas très différent du nombre de bateaux de l'an passé où nous avions un saisonnier en permanence (coût plus important).

		PLOUMANAC'H permanences								
JUILLET	Dates	AGENTS PORTUAIRES		QUENTIN		35,00	QUENTIN		27,00	ROMAIN
		matin	soir	matin	soir		matin	soir		matin
D	30/06/2023	8:30-12:00								
L	01/07/2023	8:30-12:00		10:00-12:00		2,00	10:00-12:00		2,00	
					13:45-18:30	4,75		13:45-17:15	3,50	
M	02/07/2023	8:30-12:00			14:30-18:30	4,00		14:30-17:00	2,50	9:30 12:30
M	03/07/2023			09:00-12:00		3,00				9:30 12:30
					16:30-18:30	2,00				14:00 18:00
J	04/07/2023						09:00-12:00		3,00	9:30 12:30
										14:00 18:00
V	05/07/2023			09:00-12:00		3,00				9:30 12:30
					15:30-20:00	4,50		16:30-18:30	2,50	14:00 18:00
S	06/07/2023						09:00-12:00		3,00	9:00 12:30
					15:30-18:30	3,00		14:00-18:00	4,00	14:30 18:00
D	07/07/2023			09:00-12:30		3,50	9:00-12:30		3,50	
					14:00-18:00	4,00		14:00-18:00	4,00	
						33,75			28,00	
L	08/07/2023			09:00-12:30		3,50	09:00-12:00		3,00	
					15:00-18:30	3,50		14:30-18:30	4,00	
M	09/07/2023			09:00-12:00		3,00				9:30 12:30
					16:30-18:30	2,00		15:00-19:00	4,00	14:00 18:00
M	10/07/2023	8:30-12:00						15:00-19:00	4,00	9:30 12:30
				09:00-12:30		3,50				14:00 18:00
J	11/07/2023	8:30-12:00						18:00-22:00	4,00	9:30 12:30
				09:30-12:30		3,00				14:00 18:00
V	12/07/2023				17:00-20:00	3,00				9:30 12:30
				09:00-12:30		3,50				14:00 18:00
S	13/07/2023				14:00-18:00	4,00				9:00 12:30
				09:00-12:30		3,50	9:30-12:30		3,00	14:30 18:00
D	14/07/2023				14:00 18:00	4,00		14:00-18:00	4,00	
						36,50			26,00	
L	15/07/2023			09:00-12:30		3,50	10:00-12:30		2,50	
					17:30-20:00	2,50		14:30-18:30	4,00	
M	16/07/2023			09:00-12:30		3,50				9:30 12:30
								16:30 18:30	2,00	14:00 18:00
M	17/07/2023			09:00-12:30		3,50				9:30 12:30
					15:30 18:30	3,00				14:00 18:00
J	18/07/2023	8:30-12:00						15:30-18:30	3,00	9:30 12:30
				09:00-12:00		3,00				14:00 18:00
V	19/07/2023				16:00-20:00	4,00		17:00-20:00	3,00	9:30 12:30
				09h30-12h30		3,00				14:00 18:00
S	20/07/2023	8:30-12:00			14:00-18:00	5,50		17:00-20:30	3,50	9:00 12:30
				09:00-12:00		3,00	9:30-12:30		3,00	14:30 18:00
D	21/07/2023				14:00-18:00	4,00		16:30-21:30	5,00	
						38,50			26,00	
L	22/07/2023	8:30-12:00		08:00 11:30		3,75				
					14:00-17:30	3,50		17:00-22:00	5,00	
M	23/07/2023	8:30-12:00		10:00-12:30		2,50				9:30 12:30
					18:00-22:00	4,00				14:00 18:00
M	24/07/2023	8:30-12:00		10:00-12:30		2,50				9:30 12:30
								17:30-22:00	4,50	14:00 18:00
J	25/07/2023	8:30-12:00					10:00-12:00		2,00	9:30 12:30
								17:00-22:00	5,00	14:00 18:00
V	26/07/2023	8:30-12:00		09:00 13:00		4,00				9:15 12:15
								17:30-22:00	4,50	14:00 18:00
S	27/07/2023			09:00-12:30		3,50	09:30 13:00		3,50	9:00 12:30
					14:00 18:00	4,00				14:30 18:00
D	28/07/2023			09:00-12:30		3,50	9:00-13:30		4,50	
					14:00 18:00	4,00		14:00 17:00	3,00	
						35,25			32,00	
L	29/07/2023			09:00-12:30		3,50				
					16:00-18:30	2,50		11:00-15:00	4,00	
M	30/07/2023			09:00-12:30		3,50				9:30 12:30
					14:00-18:30	4,50				14:00 18:00
M	31/07/2023			09:00-12:00		3,00	09:00-12:00		3,00	9:30 12:30
								14:00-18:30	4,50	14:00 18:00

PLOUMANAC'H permanences										
AOUT	Dates	AGENTS PORTUAIRES		QUENTIN		35	MELINE		27	ROMAIN
		matin	soir	matin	soir		matin	soir		
J	01/08/2023	8:30-12:00			15:30-18:30	3,0		15:30-18:30	3,0	9:30 12:30
V	02/08/2023			09:30-12:30	16:30-19:30	3,0		16:30-19:30	3,0	14:00 18:00
S	03/08/2023			09:00-12:00		3,00				9:30 12:30
					14:00-20:00	6,0		17:00-21:00	4,0	14:30 18:00
D	04/08/2023			09:30-12:30		3,00	09:00-12:30		3,5	
					16:30-21:00	4,5		14:00-18:00	4,0	
						25,50	-	-	17,50	
L	05/08/2023	8:30-12:00			17:30-22:00	4,5	08:30-12:00		3,5	
M	06/08/2023	8:30-12:00			17:30-22:00	4,5				9:30 12:30
										14:00 18:00
M	07/08/2023	8:30-12:00					10:00-12:30		2,5	9:30 12:30
								17:30-22:00	4,5	14:00 18:00
J	08/08/2023	8:30-12:00					09:00-11:30		2,5	9:30 12:30
					17:30-22:00	4,5				14:00 18:00
V	09/08/2023	8:30-12:00			17:30-22:00	4,5	08:30-11:45		3,25	9:30 12:30
										14:00 18:00
S	10/08/2023			10:00-12:45	20:00-22:00	2,8	09:00-12:30		3,5	9:00 12:30
						2,0		14:30-15:30	1,0	14:30 18:00
D	11/08/2023			09:00-12:30		3,5	09:00-12:30		3,5	
					14:00-18:00	4,0		14:30-18:00	3,5	
						30,25			27,8	
L	12/08/2023			09:30-12:30		3,0	10:00-12:30		2,5	
M	13/08/2023			09:00-12:00	16:00-20:00	3,0				9:30 12:30
						4,0				14:00 18:00
M	14/08/2023	8:30-12:00								9:30 12:30
										14:00 18:00
J	15/08/2023			09:00-12:30	16:00-20:00	3,5	09:30-12:00		2,5	9:30 12:30
						4,0		15:30-18:00	2,5	14:00 18:00
V	16/08/2023			09:00-12:00	16:00-20:00	3,0				9:30 12:30
						4,0		17:00-18:30	1,5	14:00 18:00
S	17/08/2023			09:00-12:30		3,5				9:00 12:30
								14:00-18:30	4,5	14:30 18:00
D	18/08/2023			09:00-12:30	15:30-20:30	3,5	09:15-12:30		3,25	
						5,5		14:00-18:00	4,0	
						37,0			20,8	
L	19/08/2023	8:30-12:00			17:15-21:30	4,25	09:00-12:00		3,0	
								14:00-18:30	4,5	
M	20/08/2023	8:30-12:00								9:30 12:30
								17:00-22:00	5,0	14:00 18:00
M	21/08/2023			09:00-12:00		3,0				9:30 12:30
								17:30-22:00	4,5	14:00 18:00
J	22/08/2023			10:00-12:30	18:30-22:00	2,5				9:30 12:30
						3,5				14:00 18:00
V	23/08/2023	8:30-12:00			18:30-22:00	3,5	09:00-12:30		3,5	9:30 12:30
										14:00 18:00
S	24/08/2023			10:00-12:30	20:00-22:00	3,5				9:00 12:30
						2,0		15:00-18:00	3,0	14:30 17:00
D	25/08/2023			10:00-12:30	14:00-18:00	3,5	08:30-12:30		4,0	
						4,0				
						29,8			27,5	
L	26/08/2023			09:00-12:30		3,5	09:00-12:30		3,5	
								15:00-18:30	3,5	
M	27/08/2023			09:00-12:30		3,5	11:00-13:00		2,0	9:30 12:30
								16:00-18:30	2,5	14:00 18:00
M	28/08/2023	8:30-12:00								9:30 12:30
								16:00-18:30	2,5	14:00 18:00
J	29/08/2023			09:00-12:30	16:00-18:30	3,5				9:30 12:30
						2,5				14:00 18:00
v	30/08/2023			09:00-12:30	15:00-18:30	3,5	09:00-12:00		3,0	9:30 12:30
						3,5				14:30 18:00
S	31/08/2023			09:00-12:30	14:00-19:30	3,5	09:00-12:30		3,5	9:00 12:30
						5,5		15:00-19:00	4,0	14:30 18:00
D	01/09/2023									
						29,0			24,5	

* Les Tarifs 2025 : Avec les explications précédentes on ne peut pas voter favorablement la moindre augmentation tarifaire pour 2025. Les travaux annoncés sont toujours repoussés...La parole n'est pas tenue. Nous ne pouvons plus vous faire confiance.

Pour l'année prochaine, application d'une augmentation minime uniquement sur les contrats à flot annuels.

Monsieur CUVILLIER reprend la parole et annonce que l'ordre du jour est clos. Un point sur le balisage à modifier est réalisé par Monsieur CUVILLIER qui intervient au titre de directeur des Phares et Balises Bretagne Nord.

Il s'agit d'approuver le nouveau balisage qui sera installé par les Phares et Balises pour la mise en service du nouveau seuil basculant. Il présente le document joint en annexe.

Suite à la présentation, les membres du Conseil Portuaire demandent la mise en place de deux paires d'espars en bouts des massifs béton. En effet, ceux-ci étant immergés et non visibles en période d'exploitation du seuil, ils constituent un obstacle et un danger à la navigation par leurs arrêtes. La paire d'espars côté mer devra être active, c'est-à-dire être équipée de feux pour la navigation de nuit.

Monsieur CLAVEAU indique qu'il n'y aura pas d'espace à l'ouverture de la porte côté mer afin de sécuriser et que la porte ne soit pas bloquée par un caillou par exemple. Des feux seront installés et à programmer. Les paramètres seront définis d'ici peu (priorité et croisement possible des navires etc).

La Directrice répond à Monsieur ROUSSEL que lors de l'entretien des mouillages au Linkin, nous supprimerons les bouées qui sont trop dans le chenal.

La séance est levée à 11h00

Fait à Perros-Guirec, le 14 novembre 2024

Les Présidents,

Erven LEON

Yannick CUVILLIER

